

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2008

## **1. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Denis Lemaire adjoint au maire présente aux membres du conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Quincy-Voisins, Mareuil les Meaux et Condé Sainte Libiaire .

Il souhaite qu'il soit fait une information concernant les odeurs émanant de la sucrerie de Villenoy. Madame DUCROT demande s'il est possible de faire une projection au M3 des coûts de la nouvelle station la d'épuration. Monsieur Denis LEMAIRE estime que cela est prématuré mais il se propose de demander au syndicat de faire une approche.

## **2. CESSION DE PARCELLE n°YB337**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les acquéreurs de la propriété bâtie sise au 1A rue de Butel à Quincy-Voisins, ont manifesté leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section YB n°337 jouxtant la propriété bâtie susdite.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le prix de la vente de ces 56 M2 a été proposé à 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à :

§ Céder la parcelle cadastrée section YB n°337 moyennant le prix de 5 000.00 €

§ Signer l'acte de vente établi à la diligence de Maître MASSUELLE, notaire à Couilly Pont aux Dames

Les frais d'acte sont à la charge des acquéreurs.

## **3. CONVENTION CENTRE DE GESTION/COMMUNE**

Le conseil municipal a autorisé le Centre de Gestion de Seine et Marne à souscrire pour le compte de la commune une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

Cette procédure a pu aboutir dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **QUESTIONS ECRITES de l'OPPOSITION et REPONSES de Monsieur le Maire**

### **1) Arrêt de bus de la ZAC de la Bonne Rencontre**

Pour accéder à l'arrêt de bus se situant ZAC de la Bonne Rencontre depuis la rue de Meaux, les usagers, dont de nombreux enfants, se voient contraints de marcher une centaine de mètres sur une portion de la RD sans éclairage et très fréquentée à toute heure.

Vous avez déclaré en septembre 2004 qu'un chemin piéton était en cours de réalisation.

Est-il raisonnable de penser que les travaux seront achevés au cours de cette cinquième année ?

En attendant la fin des travaux, quelles sont les solutions que vous envisagez afin de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus ?

## **Réponse de Monsieur le Maire :**

Le chemin piétonnier qui longe le CD436 entre l'arrêt de car et le rond-point des Vignes a été réalisé en interne par nos ouvriers. C'est un chemin en grave-ciment que nous rechargeons régulièrement.

Nous avons prévu initialement que ce chemin et son éclairage puissent être pris en charge par la Z.A.C. de Ternoy.

Si nous disposons désormais de l'ensemble des terrains de la ZAC, nous recherchons toujours une solution au problème des fouilles archéologiques demandées par la DRAC sur près de 2 hectares situés en façade !

Nous continuerons donc de maintenir en état le chemin réalisé en grave.

Nous verrons au Budget Primitif 2009 la mise à l'étude un renforcement de l'éclairage.

Nous travaillerons également à la pose d'un abri-bus puisque désormais le terrain est propriété de la ZAC de Ternoy.

## **2) Installation des « gens du voyage »**

Au cours de ces 3 derniers mois, notre commune a vu apparaître plusieurs vagues de « gens du voyage », s'installant sur la « place des fêtes » ou sur l'espace vert devant le gymnase.

De nombreux quincéens, dont nous faisons partie, aimeraient connaître votre position concernant ces installations de plus en plus fréquentes.

La mairie donne-t-elle son accord et ses conditions ?

## **Réponse de Monsieur le Maire :**

Le problème posé par l'arrivée des gens du voyage est complexe et il est difficile d'en faire un sujet de polémique.

Il faut en finir avec l'image du voleur de poules, des gens du voyage qui conduisent à l'école leurs enfants pour une journée afin de bénéficier de l'allocation de la CAF.

Ces gens ont leur mode de vie et ils sont tous très divers : nous avons les pauvres qui ne savent ni lire ni écrire et qui acceptent tous les travaux, les riches qui s'organisent en entreprise d'entretien plus ou moins déclarée.

En face il y a les clients de ce type de travaux, des Quincéens qui trouvent leur avantage à leur confier des travaux, démoussage des toitures, ravalement, etc ...

Ces gens ont un mode de vie qui n'est pas le nôtre : leur caravane c'est leur toit et s'ils aspirent au confort ( eau, électricité, sanitaires ) , ils ne modifient pas pour autant leur goût pour l'errance d'une ville à une autre, le sud pour l'été, le nord pour les vendanges.

Face à cette errance de « roms », de français qui ne se reconnaissent pas dans notre façon de vivre, il y a un rejet de beaucoup.

### **Que faut-il faire ?**

Les chasser ? Les lois heureusement les protègent de ce type de réaction raciste.

Les laisser faire ce qu'ils veulent quant ils le veulent dans le respect d'aucune règle ?

### **La position de la Mairie de Quincy-Voisins :**

La loi exige que les communes de plus de 5000 habitants aient une aire d'accueil.

Le syndicat intercommunal de notre canton a désigné la commune d'Esblly pour recevoir cette aire d'accueil en raison de sa population dépassant 5 000 habitants.

Notre commune de Quincy-Voisins va atteindre ce nombre ( 4850 habitants actuellement ).

J'ai donc proposé à la communauté cantonale que nous avancions dans le projet d'une aire d'accueil pour les gens du voyage : j'ai dit l'accord de la commune de Quincy-Voisins pour

partager avec Esbly le nombre de places à mettre à disposition , soit 15 places chacune (5 000m<sup>2</sup>) à la condition essentielle que la commune d'Esbly qui y est obligée par la loi le fasse également.

Cette position a été très largement approuvée par toutes les communes du canton.

### **Où pourront être situés ces 5 000 m<sup>2</sup> ?**

J'ai proposé deux sites : l'un au nord des docks sur un terrain de 8 000 m<sup>2</sup>, hors du périmètre des zones à risques des carrières, et un autre situé route de Pont aux Dames près des terrains actuellement occupés par des gens du voyage qu'y sont sédentarisés.

La DDE a pris acte et évalue le coût de ces aménagements.

J'ai par ailleurs mis des conditions : que le projet soit réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal pour le financement, l'entretien et la gestion, que par ailleurs la commune de Quincy-Voisins puisse alors refuser que s'installent des gens du voyage sur son territoire en dehors de l'aire d'accueil.

J'ai anticipé de peu la progression de notre population. Il m'a semblé que c'était une sage décision et je demande au Conseil Municipal de valider le choix de nos délégués au SMIEP, moi-même Monsieur Jean-Jacques JEGO et Monsieur Denis LEMAIRE qui m'a suivi dans ma proposition.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE VALIDE LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE.**

#### **3) Salles municipales**

Un tarif pour la location de salles municipales est voté chaque année par le conseil municipal. Ce vote prend en compte la salle polyvalente ainsi que la maison pour tous.

Quels sont les tarifs de location de la salle 1789 et de la cantine de la Forestière ?

Pouvez-vous nous fournir le planning d'occupation, ou le nombre de jours de locations de ces salles à titre privé pour les douze derniers mois ?

Quelles sont les mesures prises afin de vous assurer que les conditions d'hygiène soient conformes à l'usage auquel elles sont destinées ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Les salles « 1789 » et « Forestière » ne sont utilisées qu'à titre de dépannage pour les particuliers ou associations. Il peut arriver aussi que je donne notre accord pour une fête de famille du personnel (actif ou retraité), pour des enseignants, voire des élus ou une petite association.

Le nettoyage de la salle revient aux personnes qui l'utilisent et ce nettoyage est vérifié et complété par les personnes qui ont en charge l'équipement, pendant leurs heures de travail et ce en dehors de la présence des enfants.

#### **4) Zone bleue**

L'instauration de la zone bleue depuis ces derniers mois semble, de fait, ne pas porter ses fruits puisqu'un grand nombre de quincéens, dont vous faites partie, n'en respectent pas les usages. Envisagez-vous la suppression de cette restriction ?

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Rappelons l'historique : La crainte de voir s'installer un stationnement à la journée pour les habitants des communes voisines qui apprécient l'efficacité de nos services de bus.

La zone bleue continue d'exister. Actuellement je n'ai pas connaissance de manque de places de stationnement aussi j'évite de demander à nos policiers de bloquer leur temps sur un problème qui n'est pas d'une actualité brûlante.

Si je constatais que la situation exige une autre attitude, je ferais durcir le contrôle, y compris pour moi-même.

## **5) Demande de conseil**

Pourrait-on demander à Mr le Receveur Municipal, dans le cadre de sa mission de conseil, une analyse financière rétrospective et prospective de la commune et une fois celle-ci réalisée, lui demander de la présenter lui-même en conseil municipal afin que nous puissions lui poser nos questions ?

### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Nous avons des relations suivies avec Monsieur le Percepteur dans le respect du rôle de chacun.

Le Maire assure à la commune une « gestion en bon père de famille », il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes.

Le percepteur est le comptable, le garant de la légalité des opérations financières.

L'auteur de la question confond la fonction du maire et celle du percepteur.

Les analyses financières qui servent de bases à la gestion sont effectuées par l'adjoint en charge des finances et non par le percepteur, le receveur communal.

Ces deux titres disent bien son rôle de percevoir, de recevoir l'argent, de mandater les factures, de vérifier que les comptes 23 ou 21 sont bien provisionnés pour les choix présentés par le Maire.

Mais l'analyse, les choix restent dévolus au Maire qui propose au conseil municipal des orientations mises en œuvre dans le cadre du budget.

Si vous avez des questions sur la prospective ou sur le passé, vous devez vous adresser à l'adjoint en charge des finances.

Comment pouvez-vous imaginer que le receveur réponde aux questions de l'opposition.

C'est un fonctionnaire tenu au devoir de réserve comme les autres.

Le maire ne lui demande pas de faire des choix : Ce n'est pas le receveur qui va juger s'il faut déplacer le stade, construire un supermarché ou signer un contrat régional avec le choix d'une grande salle polyvalente par exemple.

La prospective n'est pas une étude objective : elle dépend d'abord des choix de la municipalité.

Laissons au percepteur ses responsabilités sans lui ajouter celles d'imaginer l'avenir pour les communes.

J'ose imaginer, Madame DUCROT, que c'est ce que vous faites lorsque vous êtes perceptrice.

Par contre, il nous paraît intéressant que le percepteur participe à la commission des finances et nous fasse ses commentaires sur le compte administratif communal, nous ne manquerons pas de l'inviter.

## **QUESTION déposée par M. lemaire**

### **URBANISME EN ZONE UA**

Notre Commune dispose d'un P.O.S. qui a été réalisé dans les années 80.

Y sont définies les zones à construire avec des densifications variables UA, UB, UC...

Nous nous heurtons aujourd'hui à des projets de promoteurs, en zone UA notamment.

Tel projet, rue de Mareuil au contact d'une zone pavillonnaire fait ériger un immeuble qui constitue un choc architectural entre des petites maisons au milieu d'une parcelle et un bâtiment construit en zone UA de limite à limite en utilisant le maximum du droit à construire (7 logements)

Un autre projet de 4 logements, rue du Pavé des Roizes, génère le même effet.

Enfin, rue Pasteur, deux riverains prévoient de démolir leur bâti existant en façade pour ouvrir à l'urbanisation les jardins arrières, eux aussi en zone UA. Ce projet prévoit 60 logements !

Soit 120 places de stationnement et donc autant de véhicules qui sortiraient tout à proximité du virage de l'ancienne école de Voisins.

Si nous essayons de nous saisir de toutes les règles à respecter pour calmer les ardeurs des promoteurs nous ne pouvons pas revenir en arrière sur le tracé du P.O.S.

Dans le cas des 60 logements prévus nous invoquerons plusieurs impossibilités : comment dans une zone avec une circulation déjà difficile, pourrions nous admettre de voir sortir 120 véhicules dans la rue Pasteur.

Ne parlons pas des équipements nécessaires : nouvelles classes, réseaux d'eau, d'assainissement, pluvial ou d'eau usée, sécurité incendie, qui ne sont pas dimensionnés pour une telle augmentation de la population dans un espace aussi étroit.

En conséquence, nous déclarerons que ce projet ne répond pas aux normes de sécurité et de faisabilité et au besoin nous prendrons le risque que notre refus de permis soit l'objet d'un recours au Tribunal Administratif.